VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

MON & ENFANT
SON ANNÉE SCOLAIRE
22/23



le MOT DU MAIRE



JEAN **CAYRON**
Maire de Roquebrune-sur-Argens

Une nouvelle rentrée vient de s'effectuer dans de très bonnes conditions au sein des écoles roquebrunoises, comme j'ai pu le constater lors de mes visites, et ce grâce à l'implication et la collaboration de tous.
Au niveau des effectifs, la stabilité est de mise dans nos écoles comme dans les crèches municipales, soit un total de 1474 enfants, notons une création de classe en maternelle au Village.

Cette rentrée est également synonyme de nouveautés avec les projets que nous avons souhaité mettre en place pour vos enfants autour de la culture, les loisirs et le sport, avec notamment, dans la continuité de ce qui a été mis en place cet été :

-Une Maison des Jeunes sur les 3 pôles,

-Une base d'activités «pleine nature» à la Bouverie, «nautique» aux Issambres et une «résidence culturelle» en partenariat avec Metiss'Art au Perrussier, en complément des centres de loisirs durant les différentes vacances scolaires,

-des nuitées, camps et bivouacs au programme de l'été 2023,

-des stages multisports et activités de pleine nature et nautique en alternance pendant les vacances,

-un renforcement de la collaboration avec les associations dans le cadre du P.E.D.T. pour une interaction accrue avec les activités scolaires et les centres de loisirs,

-le soutien au projet d'éco-école de l'élémentaire Bouverie,

-l"adhésion aux programmes «Génération 2024» et «Opération terre de jeux»...

Ces actions fortes sont impulsées dans la continuité du Projet Educatif de Territoire élaboré par notre équipe municipale : un signal fort en faveur de notre jeunesse, en articulant toutes ces ressources au profit de cette dernière.
La prise en compte, par les citoyens, que l'aide éducative est l'affaire de tous, se traduit, ici, sous forme d'un projet global.

Autant de décisions qui permettront aux élèves, au corps enseignant,au personnel municipal, aux associations, sans oublier les parents,de démarrer cette année scolaire sous les meilleurs auspices.

C'est pour accompagner ce mouvement et présenter, de manière simple et didactique, les atouts de l'offre d'accueil périscolaire et de loisir municipale que nous avons décidé d'en optimiser la communication en proposant ce nouveau support.

Cette plaquette est ainsi distribuée en cette période de rentrée à l'ensemble des écoliers des établissements de la Ville.
Un moyen de vous informer de ce qui est proposé dans les différentes écoles, des activités à faire pendant les vacances... et mettre en valeur le travail réalisé conjointement par les services de l'Éducation nationale et de la Ville de Roquebrune.

Éduquer, au sens large du terme, c'est permettre à nos jeunes de s'ouvrir sur le monde, dans le respect du vivre-ensemble et du sens citoyen. Notre projet éducatif (PEDT), est l'affaire de tous et l'engagement premier des élus.

L'avenir de notre jeunesse en dépend.

Très bonne rentrée à tous !



LA SEMAINE ET SES TEMPS PERISCOLAIRES

L'accueil avant et après l'école

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, ces accueils se déroulent de 7h30 à 18h30, en dehors des horaires de classe.
En maternelle et élémentaire, l'accueil périscolaire du **matin** est assuré par le personnel municipal dans toutes les écoles, à un tarif adapté aux revenus des parents.
Le soir, pour tous, un **accueil pédagogique** est assuré et encadré par ces mêmes professionnels de l'animation jusqu'à 18h30.
Les critères d'accès qui s'appliquent sont les mêmes que pour les centres d'accueil et de loisirs.

La pause du midi

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, la Ville propose **un temps de restauration** ainsi que des **actions éducatives** coordonnées, visant à instaurer un climat de vie scolaire apaisé pendant **ce temps méridien.**
Dans chaque école maternelle et élémentaire roquebrunoise, des activités et animations sont proposées aux enfants déjeunant à la restauration scolaire.
Ces activités sont facultatives et gratuites.
En maternelle, des **activités calmes, de détente ou d'éveil** sont proposées pour les enfants des moyennes et grandes sections.

Les enfants des petites sections bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'**endormissement** encadré par le personnel municipal.
En élémentaire, **des activités variées** sont proposées mixant animations d'ateliers, jeux de ludothèque et de cour...

L'accueil du mercredi

Il est organisé à la **journée (7h30-18h30)** avec repas inclus, à la **demi-journée avec repas** (matin) ou à la **demi-journée sans repas** (après-midi - avec goûter).
Les familles inscrivent l'enfant dans son école ou, en fonction des places disponibles, dans l'école de leur choix, selon l'âge de l'enfant. Les inscriptions se font à l'année et possibles tout au long de l'année.

LES INSCRIPTIONS VIA L'ESPACE CITOYEN

Un seul portail numérique pour la scolarité

Depuis la rentrée 2021, vous pouvez découvrir ce **portail - espace citoyen** disponible 24h/24 et 7j/7.

Grâce à celui-ci, vous pouvez réaliser la plupart des démarches en ligne depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour les nouveaux arrivants, un **dossier famille** est disponible sur ce portail, ou en guichet dans les mairies (mairie d'honneur, mairies annexes de la Bouverie ou des Issambres).

Le dossier est à retourner complété au service guichet unique en prenant un RDV préalable.
Vos codes d'accès au portail seront envoyés par mail.

Cet espace vous permet

-d'inscrire vos enfants à la **restauration scolaire**,
-d'inscrire vos enfants aux **activités périscolaires**,
-de modifier vos **calendriers** dans les délais impartis,
-de signaler une absence à une ou plusieurs activités
-de **payer en ligne** par carte bancaire...
Le guichet unique assure un suivi personnalisé à toutes vos demandes dans les meilleurs délais.

Vous pouvez retrouver toutes vos demandes au sein de votre espace citoyen.

Le Guichet Unique

Le portail ne remplace pas **l'accueil physique** (en mairie d'honneur et sur les annexes de la Bouverie et des Issambres).
En fonction de votre demande, l'agent d'accueil vous accompagne à l'utilisation de votre espace citoyen.
Vous pouvez y **réaliser et valider l'ensemble de vos formalités liées au Guichet Famille** (inscriptions aux activités périscolaires, cantine, garderie, transports scolaires, centre de loisirs, Maison des jeunes,Ecole des Arts...).

Guichet Unique - 04 94 19 59 59
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr
Mairie d'honneur - parking des Artichauts
horaires d'ouverture - du lundi au vendredi
8h-12h et 13h30-17h30 - 17h le vendredi
Mairie annexe de la Bouverie - 04 94 19 50 28
Mairie annexe des Issambres - 04 94 55 07 16



Les écoles à Roquebrune en quelques chiffres

Près de
1500
élèves

dont **497**
en maternelles

et **977**
en élémentaires

3
groupes scolaires

6
écoles

59
classes

10 classes
concernées par les
séjours scolaires avec nuitées

4 classes
banalisées

89%
des élèves inscrits à la restauration scolaire

215 355
repas servis durant l'année 2021

84
agents assurant l'accueil et le fonctionnement scolaire et périscolaire

19 ATSEM **2** agents polyvalents
22 agents de restauration
41 animateurs (aide aux devoirs)

376 places en **centre de loisirs** du mercredi

145 élèves inscrits à l'**aide au devoirs**

places en **accueil périscolaire**
du matin **185**
du soir **380**

Près de
1,2M€
de budget
travaux,
temps scolaire,
périscolaire et
extra-scolaire



J'AI ENTRE 0 ET 3 ANS

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT

ACCUEIL EN CRÈCHES

sur 4 structures municipales

90 places réparties sur les 3 pôles
7h30>18h30 - lundi>vendredi

.....

fermeture : vacances de Noël + 3 semaines au mois d'août

EPA PETITE ENFANCE - 04 94 40 51 56 - creches@mairie-roquebrune-argens.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil des enfants avec leur assistante maternelle par une éducatrice diplomée

Activités pédagogique, motricité, éveil, conseil...
9h>12h- lundi & jeudi
CLCS Perrussier

06 32 79 72 46 - ram@mairie-roquebrune-argens.fr

ASSISTANTS MATERNELS

Listing des assitants maternels agrées sur la Commune

sur le site de la Ville
onglet > Enfance-Jeunesse
> Petite enfance 0-3 ans

06 32 79 72 46 - ram@mairie-roquebrune-argens.fr

BABY SPORT

RELAIS PETITE ENFANCE

Intervention d'un éducateur sportif auprès des enfants

JE SUIS EN MATERNELLE

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT



LE TEMPS MÉRIDIEN

Encadrement éducatif des enfants
11h30>13h20

Accueil à la restauration

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil périscolaire
7h30>8h20
16h30>18h30

Ateliers Pédagogiques
16h30>17h45
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT À L'ÉCOLE

Natation
pour les
Grandes sections
Atelier encadré par le Service des Sports
pas d'inscription préalable

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil
sur les groupes scolaires des trois pôles
7h30>18h30
- à la journée repas inclus
- matin repas inclus
- après-midi sans repas goûter compris

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

Accueil extrascolaire
sur les groupes scolaires des trois pôles
7h30>18h30
à la semaine
repas et goûter inclus

fermeture : 1 semaine (vacances Noël)

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

JE SUIS EN CP-CE1

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil périscolaire
7h30>8h20
16h30>18h30

Atelier Pédagogique & Aide aux devoirs
16h30>17h45
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT APRÈS L'ÉCOLE

Ecole Municipale des Sports
sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales
16h30>17h45
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

Initiation Piscine
lundi : Village
jeudi : Issambres
vendredi : Bouverie
16h30>18h15



LE TEMPS MÉRIDIEN

Encadrement éducatif des enfants
11h30>13h30

Accueil à la restauration

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT À L'ÉCOLE

Natation
pour les
CE1

Atelier assuré par le Service des Sports

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil
sur les groupes scolaires
7h30>18h30
- à la journée repas inclus
- matin repas inclus
- après-midi sans repas goûter compris

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

Accueil extrascolaire
sur les groupes scolaires des trois pôles
7h30>18h30
à la semaine
repas et goûter inclus

fermeture : 1 semaine (vacances Noël)

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr



JE SUIS EN CE2-CM1-CM2

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil périscolaire
7h30>8h20
16h30>18h30

Ateliers Pédagogiques & Aide aux devoirs
16h30>17h45
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS MÉRIDIEN

Encadrement éducatif des enfants
11h30>13h30

Accueil à la restauration

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT À L'ÉCOLE SANS INSCRIPTION PRÉALABLE

VTC pour les **CE2**

ESCALADE & NATATION pour les **CM1**

VOILE pour les **CM2**

Ateliers encadrés par le Service des Sports

LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil
sur les groupes scolaires
7h30>18h30
- à la journée repas inclus
- matin repas inclus
- après-midi sans repas goûter compris

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT LE MERCREDI

«Sport nature»
Ecole Municipale des Sports
sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales
9h>12h
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

SPORT APRÈS L'ÉCOLE

«Evolu» Piscine
mardi : Bouverie
jeudi & vendredi : Issambres
16h30>18h15

Ecole Municipale des Sports
sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales
16h30>17h45
présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

PENDANT LES VACANCES

Accueil extrascolaire
sur les 3 groupes scolaires
7h30>18h30
à la semaine
repas et goûter inclus

Stages Multisports
7h30>18h30

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

JE SUIS AU COLLÈGE

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT

LE TEMPS MÉRIDIEN

Intervention éducative et sportive au Collège

11h30>13h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

APRÈS L'ÉCOLE

MAISON DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

périodes scolaires
16h30>18h30
mer. 13h30>18h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS DU MERCREDI

MAISON DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

Mercredi
13h30>18h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

MAISON DES JEUNES
Village - Bouverie
Issambres

du lun. au ven.
13h30>18h30
avec bases sportives et loisirs

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr





ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

Maison des Services et de la Jeunesse

8h30>12h30 - 13h30>17h

Accès à des infos sur le logement, l'emploi, les droits... ainsi qu' à un espace de coworking avec WIFI

31, rue Grande André Cabasse

04 94 19 59 09 - maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

DISPOSITIFS SOCIAUX

Bourse au Permis de conduire

Bourse au B.N.S.S.A. & Permis Bateau

Bourse au B.A.F.A.

04 94 19 59 09 - maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

JUSQU'À 17 ANS

MAISON DES JEUNES

Village - Bouverie Issambres

Vacances scolaires du lun. au ven. - 13h30>18h30

périodes scolaires

16h30>18h30

mer. 13h30>18h30

04 94 19 59 09 - maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

J'AI ENTRE 15 ET 25 ANS

LES SERVICES DE LA VILLE ME PROPOSENT

ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Une participation permet de bénéficier d'une gratuité pour une activité organisée par le Pôle Jeunesse de la Ville.

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

CHANTIERS SOLIDAIRES

Une participation crédite un compte personnel pouvant être«débloqué» sous une durée de 3 ans, afin de t'accompagner à l'insertion sociale et/ou professionnelle.

C.C.A.S. - 04 94 44 51 30 ccas@mairie-roquebrune-argens.fr

Réglement intérieur & Tarifs

Activités du mercredi

Les inscriptions aux accueils collectifs de mineurs du mercredi s'effectuent à l'année et sont modifiables.
Trois types d'accueils sont proposés :
- à la journée entière (repas et goûters inclus),
- à la demi-journée avec repas (uniquement en matinée)
- à la demi-journée sans repas et avec goûters (après-midi).

Un ticket journalier peut être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué sur la Décision Municipale en vigueur dans la limite de un par mois.

Les inscriptions à l'Ecole Municipale des Sports du mercredi sont annuelles et modifiables.

Activités périscolaires - hors mercredi

Accueil du matin - Aide aux devoirs - Accueil du soir*
Ecole Municipale des Sports* du Soir
l'inscription est annuelle et modifiable

*Pour les activités concernées la tarification tient compte du goûter

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur le portail citoyen huit jours avant le jour du changement souhaité.

Centres extrascolaires - pendant les vacances

Les inscriptions aux activités extrascolaires des petites et grandes vacances s'effectuent à la semaine, dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait pour chaque période dans un délai d'un mois environ avant le début des activités, et s'effectue à la semaine.
L'accueil est proposé avec repas et goûter inclus.

La restauration collective

Les inscriptions pour la restauration scolaires sont annuelles et modifiables.

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur le portail citoyen, trois jours avant le jour du changement souhaité.
Un ticket journalier peut être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la décision municipale en vigueur

Le dossier d'Inscription Unique

La constitution d'un dossier unique par famille et par enfant est obligatoire pour toutes premières inscriptions aux prestations suivantes :
Accueils Collectifs de Mineurs municipales
(accueil périscolaires, centre de loisirs extrascolaires, aide aux devoirs)
Restauration scolaire
Ecole Municipale des Sports, Aquagym et natation
Accueils des Jeunes
Ecole Municipale des Arts
Le dossier unique est composé de :
- la demande d'inscription faite en ligne sur le portail complétée et signée.

Pour les nouveaux arrivants, le dépôt du dossier sous format papier est exigé auprès du guichet unique.
- la fiche familiale de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison
- l'autorisation de sortie à complétée et signée (en ligne)
- l'autorisation de droit à l'image à complétée et signée (en ligne)

- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le cas échéant (en ligne)

- Une fiche de « pré-inscription scolaire » en cas d'inscription à l'une des 6 écoles communales
- Le règlement signés par les parents.

Il comprend les pièces justificatives suivantes :
- Une photocopie d'un document d'identité (du responsable légal pour les mineurs)
- Une copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant mineur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement avec la photocopie d'un document d'identité de l'hébergeant (CNI, permis de conduire ou passeport)
- Copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant
- Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2
Ou Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Une autorisation de prélèvement et le RIB
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- En cas de situation de divorce ou séparation, une copie du jugement de divorce intégral ou l'ordonnance de non-conciliation
- Une photocopie des vaccinations en cours de validité ou un certificat médical attestant de la situation vaccinale de l'enfant de moins de 3 mois.

Année scolaire 2022-2023

Restauration scolaire

JOURS
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

HORAIRES
11h30 - 13h30

REPAS
classique ou végétarien

TARIFS
de 2,90€ à 3,50€

NON INSCRIT
10€

TICKET JOURNALIER
5€

Accueils périscolaires - avant et après école

ACTIVITÉS	HORAIRES	TARIFS	NON INSCRITS
Accueil du Matin	7h30 - 8h20	de 1,30€ à 1,50€	5€
Accueil périscolaires «classiques»	16h30-17h45 17h45-18h30	de 1,50€ à 1,80€ de 0,80€ à 1,00€	5€ 5€
Ateliers pédagogiques*	16h30-17h45	3,50 € / jour	non acceptés
Aide aux devoirs	16h30-17h45	3,50 € / jour	non acceptés
Ecole Municipale des Sports	16h30-17h45	3,50 € / jour	non acceptés

JOURS
du lundi au vendredi sauf mercredi

PÉNALITÉS DE RETARD
5€

* inscription sur site auprès du directeur du centre.

Accueils Périscolaires - le mercredi

ACTIVITÉS	HORAIRES	TARIFS	NON INSCRITS
Accueil de Loisirs de 3 à 11 ans	7h30 - 18h30 7h30 - 13h30 13h30 - 18h30	de 4.80€ à 18€ de 3.30€ à 12.50€ de 2€ à 7€	non acceptés
Sport Nature CE2-CM1-CM2	9h - 12h	Ticket journalier 35€ 6 € / scéance	**PÉNALITÉS DE RETARD** 5€

Accueils extrascolaires - Vacances

ACTIVITÉS	HORAIRES	TARIFS	NON INSCRITS	PÉNALITÉS DE RETARD
Accueil de Loisirs et de Sports de 3 à 17 ans	7h30 - 18h30	de 4,80€ à 18€ Ticket semaine 175 €	non acceptés	5€

Pénalités de retard les enfants doivent impérativement être récupérés par leur famille au plus tard à l'horaire prévu.
En cas de retards répétés durant l'année scolaire, les pénalités sus-mentionnées, correspondantes au coût généré par la prise en charge exceptionnelle de l'enfant sera automatiquement appliquée.

Maison des Jeunes

ACTIVITÉS
de 12 à 17 ans

TARIFS
Adhésion annuelle : 5 € (non remboursable)

Modalités de paiement

Le règlement pourra être effectué par :
- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie de recettes multiservices
- Carte bancaire
- Paiement en ligne via le portail
- Prélèvement automatique
- En numéraire pour les montants inférieur à 300€ auprès de la régie de recettes du Guichet Unique
- Chèque emploi service*

*En C.E.S.U (Chèque Emploi Services Universel) uniquement pour les A.C.M des mercredis et des vacances ainsi que pour les E.A.J.E. Les règlements en espèces ou en C.E.S.U doivent être remis en main propre au régisseur ou à son suppléant ou à son mandataire. Avec le règlement doit être joint le coupon situé au bas de la facture.

L'accompagnement **éducatif** municipal

GUICHET UNIQUE
04 94 19 59 59
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Informations - Inscriptions - Activités péri/extrascolaires
Facturation pour toutes les activités des 0-17 ans
Accueil en Mairie d'Honneur et dans les mairies annexes
Portail Espace Citoyen

EPA PETITE ENFANCE
04 94 40 51 56
creches@mairie-roquebrune-argens.fr

Gestion des crèches et
du Relais d'Assistants
Maternels

SERVICE SCOLAIRE
04 94 19 59 59
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Gestion de la restauration
scolaire, du jardin pédagogique
et de l'instruction à domicile, dérogations...

CULTURE-PATRIMOINE
04 94 19 59 47
mediatheque.bouverie@orange.fr
04 98 11 36 85
patrimoine@mairie-roquebrune-argens.fr

Gestion des services
Médiathèques et Patrimoine, École Municipale des Arts

MAISON DES SERVICES ET DE LA JEUNESSE
04 94 19 59 09
maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

Bourses au Permis de conduire et au BAFA
dispositifs d'aides - accompagnement individuel ou collectif
Chantier éducatif et solidaire
Permanence Mission Locale et autres partenaires d'insertion

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2022	OCT. 2022	NOV. 2022	DÉC. 2022	JANV. 2023	FÉV. 2023	MARS 2023	AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023	JUIL. 2023	AOÛT 2023
J 1 RENTRÉE	S 1	**M 1**	J 1	**D 1**	M 1	M 1	S 1	**L 1**	J 1	S 1	M 1
V 2	**D 2**	M 2	V 2	L 2	J 2	J 2	**D 2**	M 2	V 2	**D 2**	M 2
S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3
D 4	M 4	V 4	**D 4**	M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	**D 4**	M 4	V 4
L 5	M 5	S 5	L 5	J 5	**D 5**	**D 5**	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5
M 6	J 6	**D 6**	M 6	V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	**D 6**
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	M 7	V 7	**D 7**	M 7	V 7	L 7
J 8	S 8	M 8	J 8	**D 8**	M 8	M 8	S 8	**L 8**	J 8	S 8	M 8
V 9	**D 9**	M 9	V 9	L 9	J 9	J 9	**D 9**	M 9	V 9	**D 9**	M 9
S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	**L 10**	M 10	S 10	L 10	J 10
D 11	M 11	**V 11**	**D 11**	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	**D 11**	M 11	V 11
L 12	M 12	S 12	L 12	J 12	**D 12**	**D 12**	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	J 13	**D 13**	M 13	V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	**D 13**
M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	**D 14**	M 14	**V 14**	L 14
J 15	S 15	M 15	J 15	**D 15**	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15	S 15	**M 15**
V 16	**D 16**	M 16	V 16	L 16	J 16	J 16	**D 16**	M 16	V 16	**D 16**	M 16
S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17
D 18	M 18	V 18	**D 18**	M 18	S 18	S 18	M 18	**J 18**	**D 18**	M 18	V 18
L 19	M 19	S 19	L 19	J 19	**D 19**	**D 19**	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	J 20	**D 20**	M 20	V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	**D 20**
M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	**D 21**	M 21	V 21	L 21
J 22	S 22	M 22	J 22	**D 22**	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22
V 23	**D 23**	M 23	V 23	L 23	J 23	J 23	**D 23**	M 23	V 23	**D 23**	M 23
S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24
D 25	M 25	V 25	**D 25**	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	**D 25**	M 25	V 25
L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	**D 26**	**D 26**	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	J 27	**D 27**	M 27	V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	**D 27**
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	**D 28**	M 28	V 28	L 28
J 29	S 29	M 29	J 29	**D 29**		M 29	S 29	**L 29**	J 29	S 29	M 29
V 30	**D 30**	M 30	V 30	L 30		J 30	**D 30**	M 30	V 30	**D 30**	M 30
	L 31		S 31	M 31		V 31		M 31		L 31	J 31

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021

Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Affaires Scolaires - Guichet Unique
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr
04 94 19 59 59